



# **POLE COMPETITIONS** **PROCES – VERBAL** **COMMISSION FEMININES - FEMINISATION –** **DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ**

**RÉUNION EN DISTENTIEL DU 05/05/2024**  
**PV N° 16**

**PRESENTS : MMES MACARI – DUFOUR- RIVET –MAURY MM. LIOBET - MONTANÉ**

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

**POUR RAPPEL : Toute demande concernant un changement de date, horaire ou lieu d'un match de coupe ou de championnat doit se faire impérativement 7 jours avant la date initiale.**

**Les changements pour manque d'effectif ne sont pas un motif valable c'est un forfait.**  
**Les Reports de matchs autre que pour des arrêtés municipaux seront refusés jusqu'à nouvel ordre.**

Rappel :

**ARTICLE 11 – HORAIRE DES MATCHS**

Les matchs auront lieu le dimanche, et débuteront à 10H15, pour toute la compétition. Néanmoins, avec l'accord des clubs concernés, les rencontres pourront se disputer le dimanche en lever de rideau à 13H00 ou 15H00, voir éventuellement le samedi aux mêmes horaires, si les terrains et infrastructures sont disponibles.

Les demandes de date ou de changement d'horaire devront être communiquées par voie officielle au District de Football de la Haute-Vienne, 7 jours avant la date prévue.

En cas de désaccord d'un des deux clubs, la date fixée initialement par la commission sera celle de la rencontre officielle (dimanche 10h15), et aucun autre report ne sera pris en compte.

## **FEMININES A 8 championnats**

### **D1**

**Le Festival Régional Seniors »** (masculin et féminin) se tiendra le week-end des **15 et 16 juin 2024** à Gujan-Mestras (Gironde).

Pour les **Féminines Foot à 8** : La Championne du District est invitée.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FEMININES - FEMINISATION – DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ

## D2

### Poule A

#### MATCH BEAUNE LES MINES / ST VICTURNIEN DU 21/04/2024

La commission débite le club de Beaune les mines de 19 euros pour feuille de match non informatisée.

### Poule B

#### MATCH VERNEUIL 2/ OCCITANE 2 DU 28/04/2024

Suite au courriel du club de Verneuil,

La commission,

- Constate le forfait de Verneuil 2,
- Enregistre le résultat suivant :

**Verneuil 2 : 0 (-1 pt) / Occitane 2 : 3 (3 pts)**

- Débite le club de Verneuil 2 de la somme de 20 euros pour son 1er forfait.

→ Le match Verneuil2 / Pays Arédien du 05/05/2024 est reporté au 09/05/2024

## **INTERDISTRICT à 11**

#### MATCH STE FEREOLE / AURENCE ROUSSILLON DU 21/04/2024

Suite au courriel du club de Aurence Roussillon,

La commission,

- Constate le forfait de Aurence Roussillon,
- enregistre le résultat suivant :

**St Féréole : 3 (3 pts) / Aurence Roussillon : 0 (-1 pt)**

- Débite le club de Aurence Roussillon de 22 euros pour son 2<sup>ème</sup> forfait.

**Le Président,  
Thierry MONTANÉ**

**Le Secrétaire de séance,  
Guilhem LIOBET**



**POLE COMPETITIONS**  
**PROCES – VERBAL**  
**COMMISSION FEMININES - FEMINISATION –**  
**DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ**